

PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE MEMPHRÉMAGOG
MUNICIPALITÉ DE SAINT-ÉTIENNE-DE-BOLTON

AVIS PUBLIC

Adoption de la Résolution 2026-08-150

Veillez prendre avis que lors de la séance régulière du 4 août 2026, le Conseil de la Municipalité de Saint-Étienne-de-Bolton a adopté la résolution 2026-08-150, en conformité avec l'article 59.1 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*.

Les règlements suivants n'ont pas été modifiés pour tenir compte de la concordance avec le schéma de la MRC de Memphrémagog :

- Règlement 2010-11 sur les ententes relatives à des travaux municipaux ;
- Règlement 2014-11 sur les conditions d'émission de permis de construire ;
- Règlement 2023-02 relatif à la démolition d'immeubles.

Donné à Saint-Étienne-de-Bolton ce 5 août 2026.



Cristina Chiurtu
Directrice générale et greffière-trésorière

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussignée, Cristina Chiurtu, greffière-trésorière, certifie sous mon serment d'office que j'ai publié le présent avis en affichant une copie à chacun des endroits suivants :

- Mairie au 9, rang de la Montagne
- Site internet www.sedb.qc.ca
- Bureau de poste, 12 rue principale

Donné à Saint-Étienne-de-Bolton, le 5 août 2026



Cristina Chiurtu
Directrice générale et greffière-trésorière